

LE "LEFF" ?

DANS LE MAROC PRECOLONIAL

Par EL RHAZI F.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE "LEFF" (1)

Cette institution est régie par des mécanismes politiques et économiques très complexes. Sous des aspects divers, elle est à peu près générale à l'Afrique du Nord. Il s'agit d'alliances entre fractions de tribus différentes, entre familles, individus par-delà la communauté territoriale. Des régions se partagent traditionnellement en deux groupements opposés et équilibrés, en deux systèmes stables d'alliance politique et économique. "Il serait donc inexact de les étiqueter sous des signes bien précis : consanguinité, pactes souscrits, existence d'affinités ou bien communauté d'aïeux, convention, statut. Ce serait là tenter de les définir à l'Européenne et déformer au-delà des termes leur contenu réel" (J. Berque : "les structures sociales du Haut Atlas").

Les leffs ne sont pas des partis politiques bien qu'une analogie soit séduisante car on ne s'y attache

pas individuellement, ou volontairement, on s'y attache en raison du lien familial et non territorial.

Pour les mêmes raisons, on ne peut pas les comparer non plus aux alliances qui se contractent entre différentes nations dans une circonstance quelconque. Un individu appartient à un leff non par suite du lien de sa naissance mais parce que toutes les familles de sa fraction sont liées entre elles par une sorte de lien de fraternité et de fidélité.

Ces alliances sont essentiellement des alliances de "guerre" qui supposent nécessairement des obligations de fidélité réciproque entre tous les cantons, toutes les familles du même "parti". "Lorsqu'un canton entre en guerre avec un de ses voisins, il reçoit l'aide du canton voisin, et de proche en proche le combat s'étend sur une sorte de vaste échiquier politique en deux couleurs" (R.

Montagne : "la vie politique et sociale des berbères" p. 62).

Mais les leffs peuvent dépasser le cadre d'une fraction. En général, ils peuvent englober comme éléments composants soit des confédérations, soit des tribus soit des fractions. Ainsi les conflits peuvent s'intensifier et se réduire avec une étonnante rapidité. On comprend dès lors pourquoi plusieurs auteurs ont vu à travers cette institution un facteur d'anarchie délabrante. Ces alliances ne sont pas simplement des alliances de guerre mais également de paix et les relations économiques s'établissent souvent de préférence entre fractions appartenant à la même "chaîne politique".

Les leffs apparaissent en définitive comme de larges associations d'assistance mutuelle dans la défense et dans l'attaque pour toutes les éventualités de la vie.

Il semble que les leffs essayent toujours de se maintenir en état d'équilibre (2). Il se trouve que le jeu des intérêts maintient toujours deux leffs à peu près de la même force. Un leff se sent-il trop faible, il envoie faire la "débiha" (des sacrifices) dans une tribu du leff ennemi, cette tribu promet alors de rester neutre et rétablit ainsi l'équilibre entre les parties antagonistes.

En principe, les changements d'alliances sont réproouvés par l'opinion publique. "C'est une grande honte, remarque R. Montagne (op. cité), pour un canton de changer d'alliance". Cependant, en pratique, on peut changer de leff pour rétablir l'équilibre. Alors, une tribu qui appartient à un leff trouvera-t-elle nécessaire de l'abandonner pour se joindre au leff d'une autre tribu, qui était jusque là son ennemi.

R. Montagne distingue une autre forme de division moins équilibrée que celle des leffs localisés en Haut Atlas ; il lui réserve le nom de "çoff".

Ces formes d'associations, résultent de la rivalité guerrière ou pacifique des groupes familiaux à l'intérieur d'une fraction. Le çoff, moins stable que le leff, n'a pas plus que lui de base territoriale.

ESSAI D'EXPLICATION

Les leffs, pensent plusieurs auteurs, sont un élément de la politique Makhzénienne. Le pouvoir central est ainsi présenté comme l'ennemi éternel de la tribu, cherchant à détruire ses institutions. R. Montagne pense que les leffs peuvent se former hâtivement "pour venger des morts ou assassiner un ennemi trop puissant". Il ne donne pas d'explication à l'institution, il constate simplement que les causes qui ont pu produire l'institution des leffs semblent dépasser les raisons ethniques (Arabes/Berbères), les explications géographiques et les indications historiques, d'ailleurs très rares.

Selon lui, "les leffs matérialisent deux tendances opposées et complémentaires de la vie des berbères : l'esprit d'association et le goût de discorde". La généralité de cette forme

a été mise en doute par J. Berque dans sa thèse sur les "Seksawas". "Est-ce la revanche de la tribu biologique sur l'organisation territoriale ?" S'agit-il également, se demande Laroui "d'un dualisme conjoncturel né d'un conflit de succession ?" (3). Ibn Khaldoun, sans mentionner l'institution, rapporte les différentes luttes pouvant à l'époque, plus ou moins exprimer une forme particulière des leffs. Définissant les leffs, El Madani Glaoui disait : "nous voyons arriver chez nous des gens que nous ne connaissons pas et qui viennent se faire tuer pour nous".

Il est certain qu'une cascade de causes politiques, économiques, historiques, sociales... sont à l'origine de l'institution. Cependant, il nous semble que les leffs ont joué en concordance avec les autres institutions tribales deux

fonctions essentielles : une fonction d'équilibre socio-politique et une fonction de défense nationale.

□ LA FONCTION D'EQUILIBRE SOCIO-POLITIQUE,

Bien entendu, il ne s'agit pas de constater la fonction régulatrice d'équilibre socio-politique de l'institution des leffs, il faudrait essayer d'expliquer le pourquoi de cet équilibre.

Pour mieux comprendre la problématique, nous envisageons à titre d'hypothèse la situation contraire à savoir l'état de déséquilibre socio-politique. Supposons qu'une fissure s'opère dans l'équilibre de deux leffs antagonistes. Que se passe-t-il ?

Quand un leff, par le jeu du changement des alliances

(et ce pour diverses raisons, économiques, etc.) a l'avantage sur l'autre leff, le parti vainqueur exige du vaincu un certain nombre de chevaux, de bestiaux, une certaine somme d'argent et que sa victoire parvienne à la connaissance des autres tribus limitrophes. En outre, par la force et la contrainte, le parti vainqueur parvient à établir sa domination, sans conteste, en détruisant les institutions locales et en imposant sa propre volonté. En d'autres termes, une situation de déséquilibre constitue une menace certaine pour la survie des institutions tribales et une condition favorable au développement de l'anarchie. Au contraire, les leffs, par delà l'équilibre stable qu'ils créent, maintiennent un état de "statu-quo", donnant ainsi le cadre propice au fonctionnement normal des institutions locales et entravant (ce qui est aussi important) tout processus de formation de pouvoir personnel.

La notion de statu-quo ne suppose nullement dans notre esprit une quelconque idée de stagnation. Cette idée est insensée, la société marocaine a subi des transformations quantitatives et qualitatives très complexes, et a connu plusieurs étapes de développement social et politique. Il est certain que si l'on se demande qui tire intérêt d'un statu-quo permanent, il faut convenir que ce sont les groupes les mieux placés dans la hiérarchie sociale, mais cela n'explique pas tout. La recherche d'un "ordre social équilibré" à tous les ni-

veaux institutionnels par les tribus (divisions équilibrées des tribus en fractions, rotation équilibrée dans l'exercice du "pouvoir tribal", les leffs équilibrés...) a toujours été déterminée par ce sentiment "obsessionnel" qu'une situation de déséquilibre qui entache n'importe quelle institution, constitue un risque mortel pour l'ensemble des institutions tribales.

La preuve en est que l'institution des leffs en tant que facteur dynamique d'équilibre social et politique, est tombée en désuétude avec le développement du phénomène des grands caïds (4), c'est-à-dire avec l'installation du déséquilibre socio-politique au sein des tribus.

Sans disparaître complètement, l'institution a pu changer avec la même capacité de dynamisme, sa fonction et sa forme. Elle a assumé la fonction qui lui a été toujours dévolue chaque fois que le pays se trouve en danger d'une menace extérieure, à savoir la défense du territoire national.

□ LA FONCTION DE DEFENSE DU TERRITOIRE NATIONAL,

Au Nord du Maroc, il semble que l'institution des leffs se présente beaucoup plus comme une survivance historique que comme une institution encore vivante. R. Montagne précise cette idée : "Il semble bien, dit-il, que dans le RIF, les deux grands partis - les deux alams (drapeaux) - ap-

partiennent au passé depuis près d'un demi siècle. Ils ne sont restés vivants au XX^e siècle que dans la région comprise entre Ouez-zane, Tétouan, Tanger et Larache. Disons aussi qu'il s'agit ici de divisions intérieures qui, bien que très profondes, cessent par instant de jouer en pays berbère, que lorsque les étrangers... les colons français ou espagnols cherchent à pénétrer dans les montagnes" (op. cité, p. 66/67).

Il ressort de ces indications, qu'avec l'agression étrangère, les leffs, tout en changeant de forme, ont joué un rôle majeur dans la défense du territoire national par-delà les institutions elles-mêmes.

Dans le Rif, au début du siècle, le système de leff comme mécanisme fédératif pour la défense du territoire national, a été utilisé deux fois.

La première fois, les tribus du Rif se sont rassemblées pour s'opposer au prétendant Bouhmara (l'homme à l'ânesse), dont on pense qu'il a été l'allié des chrétiens, et infliger à sa cavalerie une sévère défaite en septembre 1908. La deuxième fois, les tribus se sont rassemblées en une grande fédération pour repousser l'agression espagnole et fonder la république des tribus confédérées du Rif (5).

Il faut souligner que la réactivation du système des leffs à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, exprime à bien des égards le phénomène du patriotisme rural.

Ce patriotisme qualifié de primaire, d'étroit, n'a jamais dépassé, lit-on souvent dans les oeuvres de l'époque coloniale, ni le cadre du territoire de la tribu, ni les liens du sang. Comment explique-t-on alors dans ce cas, le phénomène par lequel plusieurs tribus éloignées les unes des autres, dépourvues de toute communauté de sang, se retrouvent irrésistiblement alliées dans un grand leff, chaque fois qu'une menace extérieure s'exerce sur n'importe quel point névralgique du territoire marocain. Le système des "leffs peut embrasser des régions entières. Un leff, dit R. Montagne, était alors une sorte de nation aux frontières précieuses dont les limites s'étendaient à une limite indéfinie..." (6) prouve à notre sens, que les tribus marocaines, loin de vivre d'une manière isolée et fermée, morcelée en des segments claniques, ont toujours ressenti le lien profond et puissant qui les unit, qu'on ne peut appeler autrement que la conscience nationale.

F.E.R. ●

Notes :

1) le mot leff, singulier Alfâf, désigne les arbres touffus se pressant les uns contre les autres.

2) Plusieurs auteurs ont relevé des déséquilibres dans la constitution des leffs, mais ce n'est là que des situations provisoires.

3) LAROUÏ (A) : "les origines sociales et culturel-

les du nationalisme marocain, 1830/1912" 1977, Maspero.

4) R. MONTAGNE constate cette relation entre la disparition des leffs et le développement du phénomène des grands caïds sans pour autant s'interroger sur les causes. Il dit : "De nos jours, le développement de la puissance des grands caïds a beaucoup altéré

l'institution... Elle a presque disparu" op. cit. p. 63.

5) Il est certain que le phénomène s'est produit également le long de la côte atlantique et dans l'Est du pays.

6) "Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc" Paris - Alcan 1930, p.188.



مكتبة ورقاة أگدال

LIBRAIRIE PAPETERIE DE L'AGDAL

37, Avenue de France Agdal Rabat

TéL. 74242

Librairie Classique

Librairie Générale

Librairie Universitaire

VOUS OFFRE,

- UN CADRE AGRÉABLE,
- UN CHOIX DE LIVRES EMBRASSANT TOUS LES DOMAINES,
- UN PERSONNEL COMPÉTENT, SERVIABLE ET OUVERT AUX IDÉES NOUVELLES.